



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

Date de convocation :

10/10/2021

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit novembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 28

Étaient présents : Mmes Mrs Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGES, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs Alain DOMENECH, Xavier BERAGUAS, OLIVE Denis, Claudie SERRE, Maryse NOGUES, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Amande IGLESIAS, Caroline MERLE, Melissa OBBIH, Nicole HERISSON, Georges LLOBET, Danielle POUDADE, Daniel RENOULEAU **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir Jérôme PARRILLA (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Naïma METLAINE (pouvoir à Xavier BERAGUAS), Jean-Louis LIGAT (pouvoir à Annabelle ALLESSANDRIA), Damien OTON (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Yassine SEBHAOUI (pouvoir à Caroline PAGES), Jean-Philippe LECOINNET (pouvoir à Georges LLOBET), Vanessa DENAYRE (pouvoir à Danielle POUDADE).

Absente : Melle Jade SAVOYE

Mme Danielle POUDADE e a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021/76 : DEMANDE D'UNE SUBVENTION A L'ETAT POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE SUR LA VACANCE DANS LES LOGEMENTS ILLOIS

Le 20 janvier dernier, le Gouvernement a lancé un appel à candidatures dans le cadre du Plan national de lutte contre les logements vacants. Son objectif : permettre un déploiement accéléré dans des territoires pilotes d'outils nécessaires à la remise sur le marché du plus grand nombre possible de logements vacants. 237 collectivités se sont portées candidates pour faire partie de ces territoires pilotes. Le ministère chargé du Logement en a retenu 68 (dont 6 communes) pour expérimenter localement ces outils.

En lien avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et le Réseau National des collectivités mobilisées contre le logement vacant (RNCLV), le ministère met en place une offre renforcée d'accompagnement pour ces collectivités. Les collectivités lauréates pourront ainsi débloquer des crédits complémentaires auprès de l'ANAH pour l'ingénierie. Ces crédits permettront notamment le financement d'une étude approfondie ou bien le renforcement du suivi-animation du dispositif programmé en cours, afin que les opérateurs aient une démarche plus proactive en direction des propriétaires de logements vacants.

La vacance est un phénomène complexe recouvrant des causes multiples liées à la fois aux caractéristiques des logements (besoins en travaux), de leurs propriétaires (âge avancé, mauvaise expérience locative, vacance volontaire, etc.) et aux contextes locaux (tension locale du marché immobilier, caractéristiques locales spécifiques, etc.).

Sur la commune d'Ille sur Tet, selon l'INSEE en 2017, le nombre de logements vacants s'élève à 501 logements, soit 16% (vacances conjoncturelle et structurelle).

Evolution de la vacance structurelles (plus de trois ans) sur la commune :

- L'étude de 2016 avait recensé 250 logements vacants
- Le fichier Majic 2017 recense 204 logements vacants
- Le fichier Majic 2018 recense 194 logements vacants

Ces données démontrent une évolution positive, mais encore insuffisante au regard du nombre de logements vacants. Parmi les 194 logements vacants recensés sur la commune environ 130 se situent dans le centre ancien soit 67%.

Afin de réaliser un diagnostic précis et actualisé sur la vacance à Ille sur Tet, et permettre d'établir un plan d'action pour lutter contre les logements vacants, une étude sur l'habitat vacant du parc privé va être lancée.

Une consultation a été réalisée, le BE le mieux-disant est URBANIS, pour un montant de 31 425 € HT. Le coût de cette étude sera financé à 50% par l'ANAH grâce au crédit d'ingénierie.

Le Maire demande à l'assemblée de se positionner.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE la réalisation d'une étude sur la vacance dans les logements, pour un coût de **31 425 € HT**.

VALIDE l'offre de URBANIS

VALIDE le plan de financement suivant :

Etat	50	%	15 712,50 €
Autofinancement	50	%	15 712,50 €

AUTORISE le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 18 novembre 2021

 **Le Maire,**

William BURGHOFFER